

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	52 (1981)
Heft:	4: Relations transfrontalières
 Artikel:	Les esquisses d'une politique régionale
Autor:	Schaller, Roland
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les esquisses d'une politique régionale

L'Association pour la défense des intérêts jurassiens a la conviction qu'il est utile de donner à ceux qui sont préoccupés par les problèmes de leur région, ainsi que par ceux des pays voisins, les moyens d'une information sérieuse et honnête quant aux intérêts communs et aux possibilités de planification valables sur un certain ensemble d'entités.

C'est une évidence de dire qu'il paraît opportun, au niveau d'une région, de pouvoir faire part aux éventuels intéressés de projets de développement, qui ne pourraient effectivement se réaliser s'ils n'étaient conçus pour un ensemble aussi vaste. Il ne doit pas être non plus impossible de traduire, en termes à la fois rigoureusement démontrés et intelligibles, les avantages que peuvent procurer, dans un pays, les retombées dues à des investissements importants pouvant intéresser un ensemble d'entités. Toute planification de programmes de développement doit en effet essentiellement dépendre d'une politique concertée.

Il est incontestable que la raison d'être d'une politique régionale ne peut relever seulement de considérations économiques et techniques. Aussi, elle suppose des solidarités suffisamment ressenties, un processus de décisions qui fasse ressortir un certain parallélisme face à l'évolution conjoncturelle et économique notamment, des engagements librement acceptés à l'égard de propositions non encore précisées mais dont on puisse déjà deviner les données essentielles. Il ne s'agit pas en effet de céder à l'improvisation ni à la précipitation, mais il faut bien au contraire combiner volonté et rigueur.

Il n'est pas question non plus de faire abstraction de programmes de développement qui sont à adopter par les grandes collectivités constituées. Toute forme de chantage, comme les surenchères d'ailleurs, sont à éviter au niveau régional. Mais les petites entités doivent cependant pouvoir affirmer leur droit à prendre leur destinée en main. La crise actuelle met en effet chaque jour davantage en première ligne les pouvoirs publics, qui exercent toujours plus leurs contraintes en raison d'enjeux économiques importants.

Ce qu'il faut souligner enfin, c'est qu'il faut arracher à la notion de pouvoir régional, afin qu'elle devienne une grande idée-force, les justifications techniques, économiques ou juridiques, dans lesquelles l'enferment les routines institutionnelles. Si cette notion n'était pas aussi un projet de société, on aurait peu de chances d'y intéresser les multiples courants d'opinion. A juste titre, on ne saurait accepter un monde que seuls paraîtraient organiser les technocrates et les marchands.

Le président